



## Vente par correspondance, impayée.

Par **garch83**, le **14/10/2009** à **09:16**

Bonjour, et merci de votre accueil.

J'ai vendu et expédié un appareil photo par l'intermédiaire d'un site internet le 14/09/2009. Le client me demande de régler par Paypal et suite à mon accord je lui adresse une demande de paiement Paypal. Je reçois un mail de confirmation de paiement qui me demande l'envoi du colis à ce client à Abidjan-Cocody Côte d'Ivoire.

J'envoie donc ce colis en toute confiance et le temps qui s'écoule me paraît long pour encaisser mon dû et je réclame mes 218 € à Paypal. Ce dernier me répond que je suis victime d'une arnaque par une fausse société Paypal.

Je contacte ce client par son mail, qui répond personnellement, "Je cite" : , et répond également :

Depuis j'ai déposé plainte à la Gendarmerie, qui me laisse peu d'espoir de récupérer mon bien, sachant que je suis tombé dans l'arnaque de la Côte d'Ivoire la plus répandue.

Ne souhaitant plus engager de frais à ma charge, je me permet de vous contacter.

Que me conseillez-vous de faire, ou ne pas faire, ai-je un recours ?

Merci par avance.

Salutations distinguées.

C.Garnier

Par **frog**, le **14/10/2009** à **09:20**

[citation]Que me conseillez-vous de faire, ou ne pas faire, ai-je un recours ?  
[/citation]

Hormis la plainte déjà déposée (et qui n'aboutira pas), il n'y a rien à faire.

Positive : 283 euros pour une leçon de vie, ça fait pas trop cher comparé à ceux qui se sont fait avoir avec des montants à cinq chiffres.

Domage néanmoins pour l'appareil photo...